en épaulettes, et l'archéologie gréco-romaine est aujourd'hui en bonne partie entre des mains militaires.— Je ne parle pas de la magistrature et du barreau, qui de tout temps, et aujourd'hui comme autrefois, ont su trouver entre les audiences des loisirs pour des travaux ou littéraires ou philosophiques, ou même juridiques, ce qui est un mérite plus grand parce que c'est moins une diversion. —Il est plus superflu encore de parler du clergé, qui a tant de labeurs, et qui cependant donne aux lettres d'aussi grands écrivains, aux antiquités chrétiennes et nationales d'aussi ardents explorateurs, aux sciences des disciples aussi habiles qu'au temps où l'habit ecclésiastique passait pour donner des loisirs, et, pour quelques-uns, semblait n'être qu'un *bénéfice* et non une charge.— Voilà ce que font, en fait d'études volontaires, les hommes forcément occupés. Au contraire, l'homme du monde qui n'est qu'homme du monde est à la fois plus désaccoutumé et plus effrayé de l'étude. Pour lui elle est un travail, tandis que, pour l'homme occupé, elle est un repos.

Et cependant faut-il laisser la plaie du désœuvrement s'attacher, comme elle le fait aujourd'hui, à l'opulence ? Les uns, qui ont reçu une fortune depuis longtemps transmise par leurs pères, prétendent avoir trouvé dans l'héritage paternel le droit au repos ; et la politique, leur venant en aide, leur fournit des raisons que Mgr d'Orléans ne juge pas et que je ne veux pas juger non plus, pour garder soigneusement cette partie de l'héritage. Même ailleurs, où les fortunes sont nouvelles, laborieusement acquises par les pères, les fils, assez souvent, trouvent fort légitime cette répartition des fonctions qui assigne le travail à la première génération et la dépense à la seconde. Mgr d'Orléans entreprend donc une tâche difficile, mais d'autant plus élevée, chrétienne, patriotique, en voulant à tous leur prêcher le travail.

Pour notre part, en effet, nous ne pouvons penser autrement que lui. Notre paresse le voudrait, mais notre raison ne nous le permet pas.

J'ai souvent été frappé, en lisant les premières pages de la Bible, de tout ce qu'elles contiennent de conséquences, non-seulement théologiques, philosophiques, mais morales, politiques, économiques même. " Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front." Cette loi du travail, cette loi inévitable, a été prononcée contre nous tous. Elle parle surtout du travail manuel, parce qu'en effet c'est le premier nécessaire, c'est celui du plus grand nombre, c'est le travail normal de l'espèce humaine. Dieu accorde sans doute à quelques-uns, par la distribution qu'il fait des biens de la terre, des dispenses du travail manuel. Mais on peut dire : " Malheur à ceux à qui il les accorde ! " Car il ne les donne pas sans compensation ; il ne les donne pas sans condition ; et surtout il ne les donne pas dans l'intérêt de ceux qui les reçoivent, mais bien plutôt dans l'intérêt de ceux qui ne les reçoivent pas.

En effet, les vues de la Providence ne sont pas ici difficiles à soupçonner. Pour le travail manuel lui-même et afin de faciliter son succès, il faut qu'il y ait des hommes dispensés du travail manuel : il faut qu'il y ait des hommes pour rendre la santé au travailleur épuisé ; des hommes pour rétablir entre ceux qui doivent travailler, la paix sans laquelle le travail n'est pas possible ; des hommes pour encourager et discipliner le travailleur abattu par la fatigue ou égaré par de mauvaises passions : voilà le médecin, le juge, le prêtre. Et de plus, pour les besoins plus élevés de l'humanité, pour les besoins de son intelligence,